RAPPORT DU COMITE DE MISSION

2025

Diffusion : Site internet

Période concernée : année 2025

Rédacteur : Cécile Langlois, manager de mission

Validation : direction MGP et comité de mission

Président de Mini Green Power

Jean RIONDEL

Sommaire

1. Mini Green Power 3

1.1. Société à mission 3

1.2. Adhésion à la Communauté des Entreprises à Mission 4

1.3. Faits marquants 2025 4

1.4. Feuille de route 2026 5

1.5. L'innovation au service de la transition 6

1.6. Valeurs fondamentales 6

1.7. Labellisation Happy at Work 7

2. Modèle de mission 8

2.1. Des objectifs statutaires engageants, déclinés en objectifs opérationnels 8

2.2. Reformulation du modèle de mission 9

3. Etat des lieux 9

3.1. Pilier 1 - Permettre à nos clients de valoriser les déchets solides de différentes sources en énergie locale et bas carbone, et permettre la séquestration du carbone et des gaz à effet de serre 9

3.2. Pilier 2 - Promouvoir les enjeux d'économie circulaire et de développement durable en interne et en externe 13

3.3. Pilier 3 - Devenir un acteur pivot pour aider nos clients et nos partenaires à réduire leur empreinte carbone 20

4. Comité de mission de Mini Green Power 24

4.1. Composition du comité de mission 24

4.2. Fonctionnement du comité de mission 25

4.3. Consultation du comité de mission 26

4.4. Avis du comité de mission 27

5. Vérification par un OTI 28

1. Mini Green Power

1.1. Société à mission

Mini Green Power est concepteur et fabricant de Mini Centrales Vertes et de sécheurs. Sa technologie brevetée de combustion étagée permet de générer de la chaleur, du froid et de l'électricité, et du biochar, à partir d'une large gamme de déchets. Sa gamme de sécheurs permet de valoriser toutes sortes de matières telles que biomasses humides, CSR, déchets, boues, produits agricoles.

Un outil de contrôle commande avancé permet à ces produits de bénéficier d'une assistance à distance et de fonctionner l'installation avec une certaine autonomie, en particulier la nuit et les week-ends. L'optimisation de l'installation se fait par l'agrégation de données dans la durée.

Mini Green Power exploite et réalise la maintenance de ses installations, à chaque fois que le client le demande. Pour ce faire, Mini Green Power s'appuie sur des partenaires avec qui elle a développé une relation de confiance au fil des ans.

La société Mini Green Power est devenue société à mission le 13 mai 2020. Elle a adhéré à la Communauté des entreprises à mission en juin 2022. A cette occasion, la Communauté a organisé un challenge de la mission de l'entreprise définie en mai 2020. Cet exercice a conduit la société à repenser en profondeur sa mission, ainsi que sa déclinaison opérationnelle.

Mini Green Power a donc retravaillé ses objectifs statutaires et son modèle de mission avant de faire effectuer un contrôle de la Mission par un organisme tiers indépendant (OTI). De nouveaux objectifs ont été formulés conduisant à une modification statutaire en date du 21 novembre 2022.

Depuis cette date, la mission de Mini Green Power est la suivante :

« La valorisation de déchets locaux en énergie propre »

Cette mission est complétée par la raison d'être :

« Contribuer à la transition environnementale et énergétique en développant des technologies innovantes qui permettent de transformer des déchets non ou mal valorisés en énergie propre. »

Conformément à la loi PACTE, la mission et la raison d'être de Mini Green Power sont inscrites dans ses statuts.

1.2. Adhésion à la Communauté des Entreprises à Mission

La Communauté des Entreprises à Mission est une association loi 1901 créée en 2018 et née de la conviction que les entreprises ont un rôle essentiel à jouer dans la résolution des défis sociaux et environnementaux du XXIème siècle. Les 4 piliers de l'associations sont :

- Promouvoir la société à mission
- Partager entre pairs
- Transmettre par la formation
- Enrichir le modèle

communauté
des entreprises
à mission

https://www.entreprisesamission.org/

C'est pour contribuer et profiter de cette dynamique que Mini Green Power est membre de la Communauté des Entreprises à mission depuis 2022.

Depuis juin 2025, Mini Green Power a également décidé de s'impliquer de manière plus active dans l'association en participant à l'assemblée générale le 03/06/2025, la soirée de rentrée à Paris le 30/09/2025 ou encore un déjeuner rencontre en Région Sud le 21/11/2025.

1.3. Faits marquants 2025

Après une période difficile de redressement judiciaire (novembre 2023 – juillet 2024) pendant laquelle Mini Green Power a dû se séparer d'une partie de l'équipe, l'année 2025 a été intense pour Mini Green Power. Voici quelques moments et jalons phare :

- Février 2025 : commande d'une étude par un industriel de la valorisation du bois pour une solution complète de sécheur, centrale de 1MWth en cogénération électricité, alimentée en biomasse
- Mars 2025 : Mini Green Power s'implante à Dresde en Allemagne dans l'incubateur IOSax
- Avril 2025 : candidature au fond européen « Innovation Fund » pour deux projets : un projet de démonstrateur biochar (REBORN) et un projet d'usine de fabrication des Mini Centrale Vertes® (REBOOT)
- Avril et mai 2025 : réalisation des réceptions usine (FAT) des équipements du démonstrateur 1MWth et mise en place d'un atelier de fabrication mécanique chez Mini Green Power à Hyères. L'équipe atelier est renforcée pour relever ce challenge.

- Juin 2025 : livraison de l'étude d'avant-projet sommaire d'une Mini-Centrale Verte pour un client international de l'agroalimentaire disposant d'un site de production aux US et lancement des discussions contractuelles pour le contrat de réalisation.
- De juin à novembre 2025 : montage du démonstrateur 1MWth et mise en route à froid. Mise en place d'une équipe chantier sur site et délocalisation de l'atelier de fabrication sur site et formation de l'équipe mise en route.
- Septembre 2025 : habilitation par l'ATIGIP (Agence du Travail d'Intérêt Général et de l'Insertion Professionnelle, rattachée au Ministère de la Justice) permettant d'accueillir des personnes condamnées à une peine de de TIG (Travail d'Intérêt Général).
- Tout au long de l'année 2025 : renforcement de l'équipe avec des postes en CDI de directeur général, commerciaux, responsable industriel, dessinateur projeteur, ouvriers.
- MGP décroche la 4ème place du classement « HappyIndex®AtWork / WeImpactIndex® » 2025 dans la catégorie d'effectif moins de 25 collaborateurs et la 1ere place du classement France « Secteur Energie / Environnement » 2026 dans la catégorie moins de 200 salariés.

Plus d'informations dans les articles publiés par Mini Green Power ici : https://www.minigreenpower.com/articles/

1.4. Feuille de route 2026

Les partenariats et études en cours donnent des perspectives d'un avenir très prometteur. Les principaux défis et grands jalons pour l'année 2026 sont les suivants :

- Disposer d'un démonstrateur opérationnel (CSR ou biochar)
- Projet R&D sur le traitement des fumées
- Lancer un contrat de réalisation d'une Mini Centrale Verte® taille L
- Déménagement et agrandissement de l'atelier de fabrication
- Industrialisation de la fabrication des Mini Centrales Vertes®
- Poursuite du développement à l'international
- Développement et structuration de l'équipe pour faire face aux nouvelles commandes
- Intégrer un(e) jeune salarié(e) dans le comité mission
- Ouverture de l'enquête de satisfaction HappyShareholder auprès de tous actionnaires

1.5. L'innovation au service de la transition

Mini Green Power oriente sa recherche autour de 3 axes principaux avec le double objectif de mieux s'adapter aux besoins spécifiques de ses clients et de relever ensemble les défis environnementaux :

La valorisation d'une large gamme de déchets
Cet axe correspond au cœur de métier de Mini Green Power, et permet aujourd'hui d'atteindre un prix d'énergie compétitif par rapport au gaz. Une amélioration permanente du process permet d'élargir au fil des mois la palette d'intrants valorisables par nos installations : déchets verts, Bois B, CSR pour des gammes d'humidité de 15 à 55% et des taux de cendres qui peuvent dépasser 20%.

Le traitement des fumées et des effluents
Afin de permettre la valorisation de bois de classe B, ou de CSR, nous travaillons sur le traitement de fumées et la valorisation des cendres. L'enjeu est d'être toujours plus propre en termes d'émissions et pour éviter tout gaspillage au niveau des cendres.

L'utilisation de solutions big data
Ces solutions visent à optimiser le fonctionnement de la centrale et à minimiser les émissions polluantes

1.6. Valeurs fondamentales

Mini Green Power rêve de rendre le monde plus propre et plus durable. Pour cela l'ensemble de l'équipe s'appuie sur 2 valeurs fondamentales :

Vivre l'authenticité, être « vrai »

« Nous mettons une importance capitale dans le respect de l'authenticité en restant alignés entre ce que nous disons, ce que nous faisons et ce que nous pensons. Nous visons notre mission environnementale au quotidien, tout en nous attachant à combiner franchise extrême et bienveillance. »

Viser l'excellence : exigence et transmission

« Viser l'excellence, c'est pour nous oser tester les limites. Nous évoluons sans cesse et recherchons de nouvelles idées. Nous apprenons beaucoup les uns des autres, des projets réalisés et recherchons les meilleurs talents pour progresser. Cette recherche de l'excellence se traduit également dans l'attention portée à la recherche et l'innovation, le sens de l'audace et la transmission des savoirs et des compétences aux plus jeunes. »

1.7. Labellisation Happy at Work

ChooseMyCompany est une entreprise à mission française dont la finalité est d'améliorer la relation au travail pour tous. ChooseMyCompagny propose plusieurs modèles d'analyse permettant aux entreprises de mieux comprendre l'expérience vécues par leurs parties prenantes à travers leurs avis certifiés. Mini Green Power a réalisé une enquête certifiée pour les 3 index suivants :

- ENGAGEMENT : évalue la perception des salariés sur différents axes : développement professionnel, environnement de travail, management, reconnaissance, raison d'être et développement durable.
- IMPACT : mesure comment les pratiques ESG (Environnement, Social, Gouvernance) sont vécues par les salariés.
- BIEN ÊTRE AU TRAVAIL : évalue le niveau de qualité de vie au travail et des conditions de travail des équipes.

Mini Green Power est certifié sur les 2 index :

Et a obtenu d'excellents résultats :

Les résultats de Mini Green Power sont également publiés en ligne :
https://choosemycompany.com/fr/avis-certifies/160979.mini-green-power/salaries

2. Modèle de mission

2.1. Des objectifs statutaires engageants, déclinés en objectifs opérationnels

Permettre à nos clients de valoriser les déchets solides de différentes sources en énergie locale et bas carbone, et permettre la séquestration du carbone et des gaz à effet de serre

Objectif 1 - Continuer à développer nos technologies pour pouvoir la diffuser en France et ailleurs.
Objectif 2 - Développer des technologies permettant de valoriser une plus large gamme de déchets et des technologies permettant de séquestrer du carbone et des gaz à effet de serre.
Objectif 3 - Développer des partenariats techniques qui permettent de contribuer à notre objectif statutaire

Promouvoir les enjeux d'économie circulaire et de développement durable en interne et en externe

Objectif 4 - Développer l'éveil et la culture des salariés de MGP sur le contexte, les enjeux globaux de l'économie circulaire et du développement durable.
Objectif 5 - Contribuer à la sensibilisation de toutes les générations aux enjeux globaux liés à l'environnement.
Objectif 6 - La croissance d'une véritable communauté de travail au sein de l'entreprise (projet commun, valeurs communes, raison d'être résonnante pour tout le monde).

Devenir un acteur pivot pour aider nos clients et nos partenaires à réduire leur empreinte carbone

Objectif 7 - Aider nos clients à réduire leurs impacts d'émission carbone
Objectif 8 – Améliorer l'impact environnemental de Mini Green Power

2.2. Reformulation du modèle de mission

Le modèle de mission a été révisé lors des comités de mission du 18 juin 2025 et 04 novembre 2025 pour être encore plus opérationnel et afin de mieux correspondre aux activités et perspectives de MINI GREEN POWER.

3. Etat des lieux

3.1. Pilier 1 - Permettre à nos clients de valoriser les déchets solides de différentes sources en énergie locale et bas carbone, et permettre la séquestration du carbone et des gaz à effet de serre

Objectif 1 : Continuer à maintenir et développer nos technologies pour pouvoir les diffuser en France ou ailleurs.

>> L'objectif consiste à :

- **Maintenir le nombre de brevets actifs dans le portefeuille de Mini Green Power ou de le développer**

Mini Green Power détient 38 brevets, répartis dans 9 familles de brevets et 10 pays.

Mini Green Power a obtenu un nouveau brevet en juin 2024 : n°FR2214507 « Installation de production de chaleur, comportant des modules reliés par des conduits raccordés étanches ou semi-étanches entre eux ».

Le poste de responsable R&D a été renouvelé ; sa mission consiste entre-autres à maintenir la stratégie de Propriété Intellectuelle de MGP et à développer un vivier actif d'inventions.

Enfin Mini Green Power a rédigé des doctrines pour formaliser sa démarche R&D : « Doctrine Dépôt de brevet », « Doctrine Projet R&D » et « Doctrine Stratégie brevet ».

Indicateur et résultat : nombre de brevets actifs.

✅ Avec 38 brevets actifs, l'objectif 2025 de maintenir le portefeuille à 38 brevets actifs en tenant compte des renouvellements est dépassé.

Objectif 2026 : 39 brevets actifs en tenant compte des renouvellements.
Objectif 2027 : 40 brevets actifs en tenant compte des renouvellements.

- Maintenir un budget R&D pour favoriser l'innovation dans les domaines de l'énergie locale bas carbone et de la séquestration carbone

Le budget R&D pour la période janvier – septembre 2025 est de 3 162 932 € (dépenses de personnel, dépenses brevet, sous-traitance R&D et investissements R&D) . Le budget 2025 sera établi lors de la consolidation des comptes annuels.

Indicateur et résultat : budget R&D en €

✓ Le budget R&D pour la période janvier-septembre 2025 est de 3 162 932€, l'objectif 2025 de monitoring de ce budget est atteint.

Objectifs 2026 & 2027 : augmenter le budget R&D chaque année

Objectif 2 : Développer des technologies permettant de valoriser une plus large gamme de déchets et des technologies permettant de séquestrer du carbone et des gaz à effet de serre

>> L'objectif consiste à :

- Développer la gamme commerciale de Mini Green Power

Mini Green Power commercialise 13 produits définis comme suit :

- Sécheur étagé (1 solution)
- Mini Centrales Vertes® alimentées en CSR ou biomasse, et produisant de la chaleur pure ou co-générant de la chaleur et de l'électricité (12 solutions) :

Gamme	Puissance thermique	Cogénération électrique	Consommation de déchets
S	0.5 – 2.5MWth	30 – 200kWel	2 500 – 3 500 t/an
M	3 – 5MWth	180 – 1000kWel	4 000 – 10 300 t/an
L	6 – 10MWth	360 – 2500kWel	8 500 – 20 000 t/an

Mini Green Power conduit aussi des travaux R&D pour 2 nouvelles technologies :

- La production de biochar, solution de séquestration carbone, à la place des cendres pendant la combustion étagée dans le cœur de centrale.
- Une brique technologique de captation de CO_2 sur les fumées.

Indicateur et résultat : nombre de produits disponibles dans la gamme commerciale

✓ Avec 13 produits commercialisés et 2 solutions en cours d'étude R&D, Mini Green Power augmente le nombre de produits disponibles. L'objectif 2025 de monitorer le nombre de produits disponibles est atteint.

Objectif 2026 & 2027 : évaluer le modèle économique des 2 nouvelles briques technologiques

- Valoriser une large gamme de déchets, résidus ou autres combustibles carbonés

Les solutions Mini Green Power permettent de valoriser une large gamme d'intrants carbonés :

- Déchets biomasse :
  - Résidus de bois
  - Déchets verts
  - Résidus agricoles
- Déchets ménagers
- Déchets CSR (Combustibles Solides de Récupération)

Les tonnages théoriques de déchets valorisés par les projets en cours en 2025 sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

Nom du projet	Type de projet	Type de déchet et tonnage
Démonstrateur 1MWth	Réalisation	CSR : 2 626 tonnes par an
Installation 20MWth	Etude	CSR : 43 984 tonnes par an
Installation 3*10MWth papeterie	Etude	Bois B : 65 673 tonnes par an
Installation 1MWth industrie du bois	Etude	Bois vert : 3 428 tonnes par an
Projet US 7MW PCI agroalimentaire	Etude	Déchets verts : 15 993 tonnes par an
	TOTAL	**131 704 tonnes par an**

Indicateur et résultat : liste des intrants valorisables dans les installations MGP et tonnages théoriques (études et réalisations)

✅ La liste des intrants valorisables est disponible et démontre la variété par les solutions MGP. Le tonnage théorique d'intrants valorisables par les projets menés en 2025 est de 131 704 tonnes/an. L'objectif 2025 de lister les types d'intrants et fournir leur tonnage théorique est atteint.

Objectifs 2026 & 2027 : étendre la liste les différents types d'intrants valorisables et fournir leur tonnage théorique.

Objectif 3 : Développer des partenariats techniques qui permettent de contribuer à notre objectif statutaire

>> L'objectif est de réaliser des projets avec les partenaires techniques.

Mini Green Power a renforcé les partenariats mis en place en 2024 et 2025 et mis en place les contrats ci-dessous ou réalisé les projets suivants :

- MOU avec BAMBOO4LIFE pour définir les bases d'un futur partenariat.

- Contrat de réalisation pour un démonstrateur 1MWth alimenté en CSR. Ce partenariat est complété par un contrat d'exclusivité avec le même client pour la réalisation de 5 centrales taille L pendant 5 ans, une fois la performance du démonstrateur 1MWth démontrée.
- Signature d'une commande d'étude R&D et réalisation d'une solution de captation de CO_2 dans les fumées avec STARKLAB (TERRAO).
- Mise en place d'un partenariat avec Tilia (Allemagne, https://tilia.info/en/) pour supporter le développement technique et commercial de MGP en Allemagne.

Indicateur et résultat : nombre de projets réalisés avec des partenaires techniques

✓ Avec 4 partenariats techniques engagés, l'objectif 2025 de 1 ou 2 projets en partenariat (étude ou MOU) est atteint.

Objectifs 2026 & 2027 : 2 projets en partenariat (étude ou MOU).

Enjeux 2026

Les prochains enjeux pour répondre à ce premier objectif statutaire sont :

- Poursuivre les activités de R&D et la politique de propriété intellectuelle ;
- Valider la performance d'un démonstrateur ;
- Tester différents types d'intrants ;
- Développer le partenariat avec Terrao sur le projet SMOKELESS (projet zéro fumée) ;
- Développer la solution de production de biochar grâce à la réalisation d'un prototype, et lancement de contrats de réalisation produisant à la fois de l'énergie et du biochar.

Avis du comité de mission

Cet objectif statutaire et sa déclinaison opérationnelle sont pertinents par rapport à l'activité de Mini Green Power.

Tous les objectifs opérationnels sont atteints. Le comité souligne une dynamique d'approfondissement des objectifs et une trajectoire qui va permettre à MGP de progresser.

Des moyens R&D sont alloués pour cet objectif : responsable R&D, stratégie R&D, une stratégie d'accès au marché qui passe par l'innovation (c'est un axe de différentiation de MGP) et les valeurs MGP.

Le comité remarque le lancement du projet Smokeless, projet R&D ambitieux servant cet objectif statutaire.

3.2. Pilier 2 - Promouvoir les enjeux d'économie circulaire et de développement durable en interne et en externe

Objectif 4 : Développer l'éveil et la culture des salariés de MGP sur le contexte, les enjeux globaux de l'économie circulaire et du développement durable.

>> L'objectif consiste à mener des actions de formation ou de sensibilisation (ateliers, pistes de lectures, documentaires, podcasts) auprès des salariés pour maintenir les connaissance sur les enjeux de développement durable et de l'économie circulaire.

Le noyau dur de l'équipe a déjà bénéficié du cycle d'ateliers de sensibilisation dispensés par Aurélie Moy (Agence 21-22).

Un séminaire éthique s'est tenu le 17/12/2025 pour ouvrir des pistes concrètes pour intégrer l'éthique dans la gouvernance et les pratiques quotidiennes. Un questionnaire de satisfaction a été envoyé à l'issue de ce séminaire et les réponses sont les suivantes : 0% « Je n'ai pas aimé », « 0% A améliorer », 59% « Bien » et 41% « Au top ! » ; ce qui donne un taux de satisfaction de 100%.

Une nouvelle série d'ateliers de sensibilisation aux enjeux de développement durable est prévue pour le 1er semestre 2026.

3 collaborateurs ont été formés à la méthode Bilan Carbone®, niveau Initiation, avec l'Institut de Formation Carbone, en février 2025.

Une Minithèque a été mise en place en août 2024, c'est un document recensant les livres, séries, films et podcasts permettant aux collaborateurs d'enrichir leurs connaissances et leur curiosité sur les thématiques du développement durable, le management autrement, les RH, l'entrepreneuriat et l'innovation. Après une baisse de dynamisme en 2025 du aux fait que les équipes étaient pour la plupart sur chantier à Narbonne ou en prise avec des priorités opérationnelles, l'atelier de lecture va être relancé en 2026.

Indicateur et résultat : taux de satisfaction des salariés par rapport aux actions de sensibilisation sur les enjeux de développement durable.

✓ Avec un taux de satisfaction pour le séminaire éthique de 100%, l'objectif 2025 de 75% est atteint.

Objectif 2026 : taux de satisfaction de 80% et mise en place d'un système d'évaluation anonyme des connaissances en développement durable et leur intégration.
Objectif 2027 : taux de satisfaction de 85% et progression du niveau moyen de connaissances en matière de développement durable et leur intégration.

Objectif 5 : Contribuer à la sensibilisation de toutes les générations aux enjeux globaux liés à l'environnement.

>> L'objectif consiste à :

- **Organiser des journées de découverte à destination des jeunes générations**

En 2025, MGP a organisé plusieurs temps de découverte :

- En juin, une classe de 4ème du collège Marcel Rivière est venu découvrir l'entreprise le temps d'une matinée
- A l'occasion de la semaine de l'industrie en novembre, MGP a ouvert ses portes à un groupe de jeunes de la Mission Locale Ouest Var
- En décembre, MGP a accueilli 2 stagiaires de 3ème du collège Gustave Roux à Hyères

Indicateur et résultat : nombre d'actions de découverte à destination des scolaires ou des étudiants

✓ Avec l'organisation de 3 rencontres, l'objectif 2025 d'au moins 1 rencontre est atteint.

Objectif 2026 : 2 rencontres ou journées découverte à destination des jeunes
Objectif 2027 : 3 rencontres ou journées découverte à destination des jeunes

- **Porter une parole engagée en intervenant lors des salons rassemblant les acteurs de l'environnement ou de l'innovation**

En 2025, Mini Green Power est intervenu en conférence ou pitch ou a tenu un stand dans 7 évènements :

- Candidat dans l'émission sur M6 « Qui veut être mon associé » en février
- Salon BIO 360 en février, avec intervention de Jean Riondel à Conférence BIO 360 Expo : "Défossilisation de l'industrie : la collaboration, clé d'un succès durable »
- Forum national des Eco Entreprises organisé par le PEXE et l'ADEME en avril. Jean-Pierre Etienne est intervenu pour présenter le démonstrateur 1MWth.
- ChangeNow en avril, évènement mondial pour la transition écologie
- Vivatech, salon des technologies et de l'innovation, en juin
- Pollutech, salon de l'innovation environnementale et énergétique, en octobre
- High Tech Venture Days (Allemagne), évènement européen dédié aux innovations hardware industrielles et à la transition énergétique, en octobre

Indicateur et résultat : nombre de salons rassemblant les acteurs de l'environnement ou de l'innovation auxquels MGP a participé

✅ Avec la participation à 7 évènements, l'objectif 2025 de 2 évènements est atteint.

Objectif 2026 : 2 évènements par an portés par le management intermédiaire.
Objectif 2027 : 2 évènements par an portés par les collaborateurs.

- **Avoir un engagement militant auprès des politiques et des décideurs pour les sensibiliser aux enjeux de la transition énergétique**

Du fait de sa sortie de redressement judiciaire, Mini Green Power n'a pas relancé son action d'invitations ciblées vers les politiques, décideurs ou personnalité. Mini Green Power est cependant en contact avec le cabinet de lobbying Chefcab (https://www.chefcab.fr/).
Mini Green Pow a ainsi participé à une matinée « Club du développement durable » en février 2025 organisée par Chefcab pour un échange avec le délégué général du Québec à Paris.

MGP a également participé au MIPIM (Marché International des Professionnels de l'Immobilier) en mars 2025.

En avril 2025, MGP a obtenu des lettres de soutien pour son développement industriel et ses solutions d'énergie décarbonée de plusieurs acteurs majeurs tels que ETYO, CCI du Var, Dijon Bourgogne Invest, Agence du Développement territorial du Cœur du Hainaut (Belgique) et son client principal.

MGP a présenté le chantier du démonstrateur 1MWth à Narbonne au maire de Bora-Bora et son équipe en décembre 2025.

Indicateur et résultat : nombre de personnalités, groupes, dirigeants, politiques ou décideurs accueillis ou rencontrés

✅ Avec la rencontre ou l'échange avec une dizaine de décideurs, l'objectif 2025 de 3 est atteint.

Objectif 2026 : 3 acteurs accueillis ou rencontrés par an.
Objectif 2027 : 4 acteurs accueillis ou rencontrés par an.

- Accueillir des stagiaires et des alternants de tous niveaux

En 2025, MGP a poursuivi sa démarche d'accueil des alternants et stagiaires avec :

- 5 apprentis
- 10 stagiaires dont le détail est donné ci-dessous :

Stages 2025	Nb stagiaire(s)	Nb jours total
3ème	2	4
Lycée	1	10
BUT	1	70
Classe prépa	1	30
Cycle ingénieur	3	98
Immersion pro (mission locale)	2	15
Total	**10**	**227**

Indicateur et résultat : nombre de stagiaires ou alternants de tous niveaux accueillis

✓ Avec 10 stagiaires et 5 alternants accueillis pendant l'année, l'objectif 2025 de minimum 4 est atteint.

Objectif 2026 : au moins 5 par an.
Objectif 2027 : au moins 6 par an.

Objectif 4 : La croissance d'une véritable communauté de travail au sein de l'entreprise (projet commun, valeurs communes, raison d'être résonnante pour tout le monde).

>> L'objectif consiste à :

- Mettre en place une culture d'entreprise animée par un comité interne « culture team » ou par la direction permettant d'entretenir la culture d'entreprise autour des valeurs de MGP et de favoriser la connaissance du produit

MGP met en place différents temps dédiés à renforcer la culture d'entreprise :

- Une réunion hebdomadaire a lieu tous les lundis matins avec l'ensemble des collaborateurs. Les valeurs de l'entreprise, sa mission, sa raison d'être sont rappelé dans chaque compte-rendu
- Un jeu Trivial Pursuit autour de la culture d'entreprise de MGP, les technos, le jeu a été développé en interne et 4 sessions avec tous les salariés ont eu lieu en 2025. Ces temps de jeu se déroulent en mixte présentiel et distanciel pour pouvoir mobiliser toute l'équipe, ils se tiennent le vendredi après-midi sur le temps de travail.
- Tous les salariés de MGP se sont retrouvés sur le chantier de Narbonne le 20/11/2025
- Une soirée de Noël avec les collaborateurs et leurs famille, ainsi que les prestataires externes a été organisée le 12/12/2025. Cet évènement a été très apprécié par l'ensemble de l'équipe.

- Le séminaire éthique du 17/12/2025 a permis de travailler sur les valeurs de l'entreprise et vertus cardinales
- Une journée de *teambuilding* a eu lieu le 18/12/2025.

MGP a réalisé 2 vidéos présentant le principe de la Mini Centrale Verte® : https://misenboite.fromsmash.com/n169DOyIFX-ct

Indicateur et résultat : nombre de Culture Team ou moments d'équipe et existence de médias explicatifs des technologies MGP

✓ Avec les réunions d'équipe hebdomadaires et les temps dédiés à la culture d'entreprise mensuels puis trimestriel, l'objectif 2025 d'un temps Culture Team tous les 3 mois et d'une vidéo explicative est atteint.

Objectif 2026 : 1 réunion Culture Team tous les 3 mois, 1 teambuilding, 1 intervention dans un colloque ou conférence et existence de supports explicatifs des technologies à destination des collaborateurs.
Objectif 2027 : 1 réunion Culture Team tous les 3 mois, 1 teambuilding, 1 intervention dans un colloque ou conférence et les collaborateurs se sentent ambassadeurs de la technologie (80% d'accord dans l'enquête annuelle de satisfaction).

- Maintenir un haut niveau d'adhésion et d'engagement au projet MGP

Une enquête de satisfaction au travail est réalisée annuellement chez MGP avec l'outil HappyAtWork. Les labels sont détaillés en section 1.7, page 7.

Le questionnaire HappyAtWork 2025 a donné d'excellents résultats, mettant en exergue un fort sentiment de fierté des équipes vis-à-vis de l'activité et des produits et de reconnaissance de la contribution aux enjeux environnementaux (voir tableau ci-dessous). Certains verbatim l'illustrent bien : « *(…) Notre engagement pour un monde décarboné et plus durable (…)* » ou encore « *L'implication dans des projets ambitieux et répondants à des vrais enjeux environnementaux.* ».

Question	> 1 an d'ancienneté (11 collaborateurs)	< 1 an d'ancienneté (6 collaborateurs)
Les produits/services que commercialise cette entreprise ont un impact positif sur l'environnement	100% d'accord	100% d'accord
Je trouve que cette entreprise intègre suffisamment les enjeux environnementaux actuels	100% d'accord	100% d'accord
Je suis fier(e) des produits/services de cette entreprise	100% d'accord	83,3% d'accord
Je vois l'utilité et l'impact de mon travail sur la réussite de l'entreprise	100% d'accord	66,7% d'accord

Indicateur et résultat : % de réponses positives dans l'enquête annuelle HappyAtWork à la question « Je trouve que mon entreprise intègre suffisamment les enjeux sociaux et environnementaux actuels »

✅ Avec un taux de réponses positives de 100%, l'objectif 2025 de 75% est atteint.

Objectif 2026 : taux de réponses positives de 80%.
Objectif 2027 : taux de réponses positives de 85%.

- **Valoriser l'inclusion en travaillant avec des personnes de différentes nationalités pour favoriser l'ouverture culturelle**

L'équipe MGP est constituée de salariés de tous horizons, de formations variées. MGP recherche aussi la diversité culturelle et 2 employés MGP ne sont pas Français (1 alternant et 1 personne en CDI).

Indicateur et résultat : nombre de salariés étrangers intégrés dans l'équipe

✅ Avec 2 salariés étrangers, soit 12%, l'objectif 2025 de 4% est atteint.

Objectif 2026 & 2027 : 4% des salariés sont étrangers.

- **Valoriser l'inclusion en accueillant au sein de l'équipe un public dit « vulnérable »**

MGP attache de l'importance à l'inclusion dans ses équipes et ses recrutements. La moyenne d'âge chez MGP est de 38 ans et les nouveaux arrivants sont jeunes.

MGP emploie également 1 salarié présentant une RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé).

En 2025, MGP a été habilité par l'ATIGIP (Agence du Travail d'Intérêt Général et de l'Insertion Professionnelle, rattachée au Ministère de la Justice) pour accueillir des personnes condamnées à une peine de de TIG (Travail d'Intérêt Général)

Indicateur et résultat : nombre de personnes vulnérables intégrées dans l'équipe

✅ Avec 1 salarié présentant une RQTH, l'objectif 2025 de 1 est atteint.

Objectif 2026 & 2027 : employer ou accueillir au moins 1 personne vulnérable.

Enjeux 2026

Les prochains enjeux pour répondre à ce deuxième objectif statutaire sont :

- Maintenir le niveau d'engagement des collaborateurs et d'intégration de la culture d'entreprise même en phase d'augmentation importante des effectifs répartis dans plusieurs sites en France et Allemagne et dans un contexte d'industrialisation et de multiplication des projets ;
- Poursuivre les interventions publiques et maintenir l'engagement militant auprès des décideurs ;
- S'engager dans une démarche d'employeur inclusif ;
- Décliner de manière opérationnelle l'approche éthique approfondie lors du séminaire de décembre 2025.

Avis du comité de mission

La déclinaison opérationnelle de cet objectif est pertinente, sa mise en œuvre est sincère. Le comité félicite Mini Green Power car tous les objectifs sont atteints alors qu'ils auraient pu être traités comme des sujets secondaires en post redressement judiciaire et projet 1Mwth crucial pour MGP.

Le travail amorcé sur la thématique de l'éthique est aussi à souligner.

Le comité remarque un engagement sincère de la direction et des collaborateurs dans les actions menées sur cet objectif.

Le comité demande à Mini Green Power d'être vigilant sur la qualité de l'accueil dans sa politique inclusive. Il faudra aussi être attentif à l'adaptation des moyens et critères avec la croissance de l'équipe prévue dans les années à venir.

3.3. Pilier 3 - Devenir un acteur pivot pour aider nos clients et nos partenaires à réduire leur empreinte carbone

Objectif 7 : Aider nos clients à réduire l'empreinte carbone de leur consommation d'énergie

>> Cet objectif consiste à :

- **Faire monter en compétence les équipes R&D, process et projet sur le calculs d'empreinte carbone**

En février 2025, 3 salariés MGP de l'équipe process ont été formés à la méthode Bilan Carbone®, niveau Initiation.

Un fichier Excel standardisant les calculs GES (Gaz à Effet de Serre) a aussi été mis en place et est pris en main par l'équipe process.

Indicateur et résultat : % de collaborateurs des équipes process/R&D et projet sont en capacité de réaliser des calculs d'empreinte carbone.

✓ Avec un taux de 50% des équipes process, R&D et projet, l'objectif 2025 de 50% de collaborateurs en capacité de réaliser des calculs d'empreinte carbone est atteint.

Objectif 2026 : 75% des collaborateurs des équipes process/R&D et projet sont en capacité de réaliser des calculs d'empreinte carbone.
Objectif 2027 : 90% des collaborateurs des équipes process/R&D et projet sont en capacité de réaliser des calculs d'empreinte carbone.

- **Calculer le potentiel d'économie et de séquestration de GES en tCO_2eq par an par rapport à une référence fossile pour les études en cours**

Des calculs d'émissions de gaz à effet de serre évitées étaient réalisées pour chaque projet de Mini Green Power dans un livrable « Impact environnemental ». Un calcul plus détaillé a été réalisé en mars 2025 dans le cadre de l'appel à projet européen Innovation Fund, imposant une matrice de calcul et certains facteurs d'émission. Ce projet a permis d'affiner la méthode de calcul du facteur d'émission appliqué aux CSR et la prise en compte de la part biogénique du CSR. Un utilitaire de calcul interne MGP a alors été mis en place et est utilisé pour tous les projets.

Le tableau ci-après récapitule les réductions d'émission de gaz à effet de serre des projets en cours en 2025 chez MGP :

Projet	Type de combustible	GES évitées
Démonstrateur 1MWth	CSR	363tCO_2eq par an
Installation 20MW industriel déchets	CSR	7 000tCO_2eq par an
Projet US 4,9MW agroalimentaire	Biomasse	11 0000tCO_2eq par an
Installation 1MWth industriel valorisation de bois	Biomasse	4,9tCO_2eq par an (avec biochar)
REBORN (démonstrateur biochar)	Biomasse	4 741tCO_2eq en 3 ans
REBOOT (usine)	Tous	4 956 966tCO_2eq en 10 ans

Indicateur et résultat : potentiel de GES évités et/ou séquestrés en tCO_2eq/an et tCO_2eq/MWh, par les études en cours

✓ Avec la détermination systématique des GES évités par les projets en cours d'étude chez MGP, l'objectif 2025 est atteint.

Objectifs 2026 & 2027 : monitorer le potentiel de GES évités et/ou séquestrées par les études en cours, systématiser le livrable « Impact environnemental ».

- **Calculer le potentiel d'économie et de séquestration de GES en tCO_2eq par an par rapport à une référence fossile pour les centrales en fonctionnement**

En 2025, la centrale en service est celle de Torrenova et elle a tourné 516 heures, cela correspond à un potentiel de réduction de gaz à effet de serre de 58tCO_2eq. Pour cette centrale de 2,5MWth, cela donne un ratio de gain GES de 0,04tCO2eq/MWh. Le calcul est fait par rapport à une référence de cogénération gaz et électricité avec énergies fossiles en Italie.

Mini Green Power n'a plus accès aux données de fonctionnement de la centrale Woodtek.

Indicateur et résultat : potentiel de GES évités et/ou séquestrés en tCO_2eq/an et tCO_2eq/MWh, par les centrale en fonctionnement

✓ Les heures de fonctionnement de la centrale Torrenova correspondent à un potentiel de réduction de 58 tCO2eq GES en 2025, soit 0,04tCO2eq/MWh. L'objectif 2025 de monitorer le potentiel de GES évités ou séquestrés par les centrales en fonctionnement est atteint.

Objectifs 2026 & 2027 : monitorer le potentiel de GES évités et/ou séquestrées par les centrales en fonctionnement.

Objectif 8 : Améliorer l'impact environnemental de Mini Green Power

>> Cet objectif consiste à :

- **Mesurer et réduire l'empreinte carbone liées aux déplacements de MGP (déplacements professionnels et trajets domicile-travail)**

Une enquête sur les trajets domicile-travail a été réalisée sur la période juin 2024-mai 2025 et l'empreinte carbone des trajets domicile travail est estimée à 8,5tCO_2eq sur la période.

Les trajets professionnels (avion, train, taxi, voiture) de cette période ont une empreinte carbone de 9,7tCO_2eq (part avion 86%, part carburant 10%, part train 3,5%).

Les chiffres 2025 doivent être mis à jour pour couvrir toute l'année 2025.

Indicateur et résultat : tCO_2eq/salarié liés au transport (déplacements professionnels et domicile-travail)

⚠ Le calcul a été déterminé pour la période juin 2024-mai 2025, l'objectif 2025 de mesurer l'empreinte carbone liées à tous les déplacements de MGP de 2025 est en cours de vérification.

Objectifs 2026 & 2027 : suivre l'impact GES des déplacements MGP et réduire l'empreinte par salarié de 5% par an.

- **Augmenter la proportion de véhicules électriques dans le parc automobile de Mini Green Power**

Mini Green Power dispose de 5 véhicules : 1 camion utilitaire thermique, 1 voiture thermique et 3 voitures électriques. Le taux de voiture électrique est de 60%.

MGP dispose à nouveau d'une voiture thermique suite au rachat de la voiture d'un collaborateur ayant réintégré l'entreprise après le redressement judiciaire. MGP a également fait l'acquisition d'un véhicule utilitaire pour effectuer les aller-retours entre Hyères et le site d'implantation du démonstrateur 1MWth à Narbonne.

Indicateur et résultat : % de véhicules électriques dans le parc automobile de MGP

✓ Avec un taux de 60% de véhicules électriques, l'objectif 2025 de 50% est atteint.

Objectif 2026 : 60% des véhicules MGP sont électriques
Objectif 2027 : 70% des véhicules MGP sont électriques

- Transmettre cette approche dans la chaine de valeur en faisant signer la charte éthique achats aux fournisseurs de Mini Green Power

Dans le cadre du projet de démonstrateur 1MWth, MGP a réalisé un gros volume d'achats d'équipement, matières premières, outillages, consommables… Pour l'approvisionnement des équipements principaux, MGP a mis en place des contrats qui contiennent systématiquement la charte éthique achat établie par MGP. La signature du contrat implique la signature de cette charte éthique.
Parmi les 9 contrats signés entre MGP et ses fournisseurs en 2025, seul deux contrats ne contenaient pas la charte éthique achat.

Indicateur et résultat : % de fournisseurs ayant signé la charte éthique achat

✓ Avec 78% des fournisseurs ayant fait l'objet d'un contrat signataires de la charte éthique, l'objectif 2025 de 50% des fournisseurs est atteint.

Objectif 2026 : 50% des fournisseurs ayant fait l'objet d'un contrat ou présentant un volume d'achat annuel supérieur à 15 000€.
Objectif 2027 : 80% des fournisseurs ayant fait l'objet d'un contrat ou présentant un volume d'achat annuel supérieur à 15 000€.

Enjeux 2026

Les prochains enjeux pour répondre à ce troisième objectif statutaire sont :

- Maintenir et améliorer l'outil de calcul des GES évités et séquestrés par type de centrale et énergie produite
- S'appuyer sur l'atelier de la Fresque du Climat ou équivalent pour identifier des actions de réduction de l'empreinte carbone des déplacements des salariés Mini Green Power
- Décliner la charte éthique achat chez les fournisseurs principaux et prévoir une communication associée pour les engager dans la démarche de MGP

Avis du comité de mission

Le comité rappelle que le nouveau découpage des objectifs opérationnels décidés lors des comités de mission de 2025 va permettre un meilleur suivi de ce 3ème pilier en se concentrant mieux sur défis que doit relever Mini Green Power.

Les moyens sont mis en place avec la formation et la standardisation des calculs GES (outil de calcul, livrable type).

Le comité félicite Mini Green Power pour sa progression sur les calculs GES qui sont clés pour driver les projets en accord avec cet objectif statutaire. Il s'agit désormais de se donner les moyens de les rendre lisibles par des comparaisons adaptées aux différents publics et de la vulgarisation.

4. Comité de mission de Mini Green Power

4.1. Composition du comité de mission

Suite à des départs et/ou indisponibilités le comité de mission de Mini Green Power a évolué en 2025 comme suit :

- Hubert Sabourin et Philippe Rivet quittent le comité de mission
- Aurélie Moy étant partie sur de nouveaux projets sociétaux, est remplacée par Adrien Salomé
- Cécile Langlois et Julien Florent rejoignent le comité de mission

En 2025, le comité de mission était constitué des membres suivants :

- **Jean Riondel**, président et directeur technique de Mini Green Power
- **Julien Florent**, directeur général de Mini Green Power, salarié
- **Cécile Langlois**, cheffe de projet et consultante RSE chez EN'VOIE
- **Adrien Salomé**, consultant en redirection écologique chez Agence 21-22
- **Sylvain Chareton**, maitre de conférence en philosophie à l'UCO d'Angers, Responsable investissements éthiques & DSE chez Mandarine Gestion

Cécile Langlois est nommée manager de la mission.

Julien Florent est nommé président du comité de mission en 2025, il sera remplacé en 2026 suite à son départ de l'entreprise, par un salarié membre du Codir et un salarié de l'entreprise.

Membres extérieurs :

Cécile LANGLOIS - Cécile Langlois est diplômée de l'Ecole Centrale de Lyon (2003). Elle a travaillé pendant 17 ans dans l'industrie en tant qu'ingénieur R&D, cheffe de projet et manager supply chain. En 2020, elle créé sa société EN'VOIE pour accompagner les petites et moyennes entreprises dans leurs parcours de transition environnementale et sociétale. Cécile Langlois s'appuie sur son expérience de projets industriels et sa connaissance des enjeux des organisations pour mettre en place des stratégie RSE opérationnelles. Elle dispose de la licence Bilan Carbone® et est membre du comité de labellisation Lucie 26000. Elle dispense également des formations en RSE, aux enjeux climat et énergies, économie circulaire et achats responsables en écoles et en entreprises.

Cécile Langlois accompagne Mini Green Power depuis 2021 dans la structuration et le pilotage de ses projets de sécheurs et Mini Centrales Vertes®. Elle pilote l'aide ADEME et

a monté le dossier de labellisation Capénergies du projet 1MWth et les réponses à appel à projet européen Innovation Fund.

Adrien SALOME est diplômé de l'école d'ingénieur de l'EIGSI à la Rochelle et a réalisé une thèse dans le solaire à concentration au sein du laboratoire CNRS PROMES de Font-Romeu. Après des débuts dans l'entrepreneuriat, il crée l'association Paï-Paï utilisant comme levier l'activité culturelle et l'éducation populaire pour amener sur des sujets de développement durable ; il la dirige pendant 10 ans et crée le Tiers-Lieu culturel et sociétale « Le 122 » de 750m^2 à Angers. Il enseigne aux Arts&Métiers à Angers depuis 2018 sur les thématiques de l'énergies, du climat et des énergies renouvelables. Il rejoint l'agence 21-22 en 2022 et accompagne les entreprises dans la redirection écologique.

Sylvain CHARETON – Maitre de conférence en philosophie à Université Catholique de l'Ouest à Angers. Il est docteur Philosophie de l'Université Sorbonne (Paris IV) et titulaire d'un Master en ressources humaines (UVSQ). Tout en enseignant la Philosophie, il a été directeur adjoint de l'Institut Philanthropos (Fribourg- Suisse) de 2009 à 2018. Il a dirigé l'antenne lavalloise (53) de l'Université Catholique de l'Ouest de 2018 à 2023 et est maitre de conférence en philosophie à l'UCO d'Angers depuis 2022. Il est également Responsable Investissements éthiques & Doctrine sociale de l'Église chez Mandarine Gestion depuis 2023.

Spécialisé en éthique économique et en Doctrine sociale de l'Eglise, il est responsable des investissements éthiques de Mandarine Gestion (société de gestion). Depuis ses débuts, il accompagne Mini Green Power dans le questionnement éthique sur ses valeurs et sa raison d'être.

4.2. Fonctionnement du comité de mission

Le fonctionnement du comité de mission est inscrit dans les statuts de Mini Green Power. Il est rappelé ci-après :

Clause 18.2.3.1 Réunions - Conférences - Actes écrits : Les membres du comité se réunissent, soit au siège social, soit en tout autre endroit en France ou à l'étranger.

Les délibérations des membres du comité peuvent être également prises, au choix du président, en consultation par voie de conférence téléphonique, vidéo, consultation écrite ou électronique ou par la signature par tous les membres du comité d'un acte unanime.

Les membres du comité se réunissent périodiquement afin de faire le point sur l'exécution par la Société de la mission visée à l'article 4 des présents statuts, et en tout état de cause, au moins une fois par semestre.

Clause 18.2.3.2 Convocation : Les membres du comité de mission sont convoqués aux séances du comité de mission par le président de la Société ou le président du comité de mission ou par deux des membres du comité de mission en fonction.

Quel que soit le mode de délibération, la convocation doit être faite par tout moyen écrit (notamment par courriel) au moins 7 jours avant la date de la délibération du comité de mission. Avec l'accord préalable de tous les membres du comité de mission ou en cas d'urgence, le comité de mission peut se réunir sans convocation ni délai.

Clause 18.2.3.3 Présidence des séances : Les séances du comité de mission sont présidées par le président du comité de mission, ou, à défaut, par un membre du comité de mission choisi par le comité au début de la séance.

Clause 18.2.3.4 Quorum - Participation : Le comité de mission ne délibère valablement que si au moins la moitié de ses membres sont présents ou représentés.

La participation d'un membre du comité de mission à une réunion résulte soit de sa présence, soit de sa participation par conférence téléphonique ou vidéo conférence, soit de sa représentation par un autre membre du comité de mission de son choix auquel il a donné pouvoir. En cas de consultation écrite, électronique ou par signature d'un acte unanime, la participation résulte de la réponse à la consultation ou de la signature de l'acte, selon le cas.

Clause 18.2.3.5 Majorité : Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres du comité de mission participants. Chaque membre du comité de mission dispose d'une voix.

En cas d'égalité des voix, la voix du président du comité de mission est prépondérante.

Clause 18.2.3.6 Procès-verbaux - Registre : Les délibérations du comité de mission sont constatées par des procès-verbaux signés par le président du comité de mission. Ces procès-verbaux sont diffusés aux membres du comité de mission par courrier, télécopie ou e-mail dès que possible après les réunions. Les procès-verbaux sont classés par ordre chronologique et conservés dans un registre spécial ou sur feuillets mobiles.

Clause 18.2.3.7 Missions : Le comité de mission est chargé exclusivement de ce suivi et présente annuellement un rapport joint au rapport de gestion, mentionné à l'article L. 232-1 du code de commerce, à l'assemblée chargée de l'approbation des comptes de la société. Ce comité procède à toute vérification qu'il juge opportune et se fait communiquer tout document nécessaire au suivi de l'exécution de la mission.

Clause 18.2.3.8 Informations : Le comité procède à toute vérification qu'il juge opportune et se fait communiquer tout document nécessaire au suivi de l'exécution de la mission. »

Les membres du comité, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du comité, sont tenus à la confidentialité à l'égard des informations communiquées à l'occasion de la tenue des réunions du comité.

4.3. Consultation du comité de mission

Pendant l'année 2025, il s'est tenu 2 réunions du comité de mission :

- 18 juin 2025
- 4 novembre 2025

Un comité s'est tenu le 26 janvier 2026 pour revoir le présent rapport de mission et émettre les avis du comité de mission

Mini Green Power respecte son objectif statutaire d'un comité par semestre. Lors du comité de mission de novembre 2025, il a été décidé d'augmenter la fréquence des comités afin d'assurer un meilleur suivi de la mission. Le comité de mission se réunira ainsi 3 fois au cours de l'année 2026.

Il a aussi été acté de prévoir une rencontre thématique par an en complément des comités de mission. Cette rencontre thématique ne mobilisera pas toute le comité de mission mais certains membres en fonction de leur expertise.

Une rencontre thématique sur les sujets d'éthique a ainsi été organisée avec l'ensemble des salariées et animée par Sylvain Chareton (membre du comité de mission), le 17 décembre 2025.

4.4. Avis du comité de mission

Le comité de mission a analysé le modèle de mission de Mini Green Power, vérifié les objectifs statutaires et opérationnels ainsi que le caractère adéquat des moyens mis en œuvre pour l'atteinte des objectifs.

Avis du comité de mission

La mission et la raison d'être sont en lien direct avec l'activité de Mini Green Power. Les objectifs statutaires choisis permettent à Mini Green Power d'orienter ses choix stratégiques et son développement. Les objectifs opérationnels sont ambitieux et concrets ; ils permettent à tous les collaborateurs de s'approprier la mission et son déploiement.

Le modèle de mission est également en accord avec la culture de l'entreprise et ses valeurs : « vivre l'authenticité, être vrai » et « viser l'excellence : exigence et transmission ».

Le comité de mission souligne l'engagement dans sa mission en 2025, alors que l'entreprise se reconstruisait après une période de difficulté (redressement judiciaire de novembre 2023 à juillet 2024). La mission et son suivi ont de plus été maintenus à un niveau de priorité élevé bien que l'ensemble de l'équipe soit fortement mobilisé sur le projet commercial du démonstrateur 1WMth, vitrine de Mini Green Power. La mission est sincèrement portée par la direction.

Le comité de mission note une véritable dynamique autour de la mission de MGP, avec une volonté d'aller toujours plus loin dans la réflexion, comme le démontre la proposition de séminaire sur la thématique de l'éthique et sa volonté d'intégration opérationnelle.

Enfin l'analyse des indicateurs de chaque objectif prouve l'atteinte des résultats par Mini Green Power.

Les avis du Comité de Mission émis pour chaque objectif statutaire sont disponibles dans les sections relatives à ces objectifs, voir les encarts « Avis du comité de mission » : pages 12, 19 et 23.

5. Vérification par un OTI

La règlementation des entreprises à mission prévoir une vérification des objectifs statutaires tous les 3 ans pour les entreprise de moins de 50 salariés (2 ans pour les entreprises de plus de 50 salariés). Cette vérification doit être réalisé par un organisme tiers indépendant –(OTI) accrédité par le COFRAC.

Le calendrier des vérifications est rappelé ci-dessous :

Figure 1 : Calendrier des vérifications par OTI (Source : communauté des entreprises à mission, "Vers une vérification OTI », 2024)

La vérification par l'OTI s'appuie sur :

- Le rapport du comité de mission
- La vérification de la cohérence de la mission
- La vérification de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

La première vérification des objectifs statutaires de Mini Green Power a été réalisée en avril 2023 par l'OTI Baker Tilly.

<u>Extrait du rapport de Baker Tilly</u>

« Sur la base de nos travaux, décrits dans la partie «Nature et étendue des travaux», nous n'avons pas relevé d'inexactitude significative de nature à remettre en cause, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification :

- le fait que l'entité ait atteint les résultats qu'elle a définis à la fin de la période couverte par la vérification, pour chaque objectif social ou environnemental retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts,
- le fait que l'entité ait mis en œuvre des moyens adéquats pour chaque objectif social ou environnemental retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts,
- par conséquent, la société MINI GREEN POWER respecte chacun des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est donné pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux »

Cette évaluation a confirmé les bonnes pratiques de Mini Green Power en tant que Société à Mission.

La prochaine vérification devra être réalisée en avril 2026. Mini Green Power a sélectionné un Organisme Tiers Indépendant pour cette vérification. La lettre de mission et le planning sont en cours de mise en place.

Mini Green Power
L'autonomie énergétique bas carbone

Siège : 1446, vieux chemin de Toulon
83400 Hyères

Tel +33 4 94 00 35 35

www.minigreenpower.com

SCAN ME